

## **Titulaire d'une licence, vous êtes admis à un concours de la session 2010 : vous pouvez vous inscrire en M2 sous certaines conditions**

Si vous êtes admis à un des concours des métiers de l'enseignement de la session 2010 **et** que vous étiez inscrits durant l'année universitaire 2009/2010 en préparation concours à l'IUFM ou en 1<sup>ère</sup> année de master, vous bénéficierez de droit d'une décision de la commission de validation des acquis vous autorisant à vous inscrire en deuxième année de master, suivant les cas, soit :

- Dans le master « Métiers de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de l'accompagnement » à l'IUFM pour les étudiants ayant réussi le concours de Professeur des écoles ou Conseiller Principal d'Education
- Dans un master spécialité Enseignement correspondant à la discipline du concours réussi dans l'UFR concernée